

## Cour constitutionnelle/Contentieux préélectoral

# Trente-trois invalidations, dix-sept validations et neuf remplacements

J. KOMBILE MOUSSA-VOU

Libreville/Gabon

**La haute juridiction a rendu plusieurs décisions à la suite de nombreuses saisines.**

**SAISIE** de cent soixante-quinze recours aux fins de l'invalidation de certaines candidatures aux élections législatives et locales du 6 octobre prochain et à la validation d'un certain nombre de dossiers de candidatures rejetés par le Centre gabonais des Elections (CGE), la Cour constitutionnelle a rendu plusieurs décisions. Au nombre desquelles trente-trois invalidations, dix-sept validations et neuf remplacements de candidatures. Et la plus emblématique d'entre elles est certainement l'invalidation de la candidature de Chantal

Myboto, candidate de l'Union nationale (UN) au 1er siège du 1er arrondissement de la commune de Libreville. Donc, la requête introduite par le candidat du Parti démocratique gabonais (PDG), Gabriel Mouelet Malonga, au motif que le suppléant de Mme Myboto serait un militant du PDG et qu'il n'aurait pas, conformément aux textes en vigueur, démissionné de cette formation politique quatre mois avant la date du scrutin, a prospéré.

Dans ce même ordre d'idées, on note également, au 2e siège du département de la Lolo-Bouengué, dans la province de l'Ogooué-Lolo, l'invalidation des candidatures de Philippe Mouelet du parti Les Démocrates (LD) et Célestin Bonda du Rassemblement Héritage et Modernité (RHM), à la suite de la requête introduite par le candidat du PDG Pacôme Grégoire Moubelet Boubeya. Du



Photo : R.H.A

Une vue des juges constitutionnels.

coup, ce dernier devrait finalement croiser le fer avec Paterne Lichouka du Front de l'égalité républicaine (FER) et Gérard Ngosso de l'UN.

De même, au 4e arrondissement de la commune de Port-Gentil, la haute juridiction a prononcé l'invalidation de la candidature de Jean Nicolas Mouele du RHM, après examen de la

requête introduite par le porte-étendard du PDG dans cette circonscription politique, Marcelin Mousavou.

S'agissant des locales, on constate, entre autres, au 1er arrondissement de la commune de Libreville, l'invalidation de la liste conduite par Victorine Tchicot Yitu de RHM. Tout comme celles du CLR, PDS,

UN BDC et celles conduites par les indépendants Samuel Okouony Agnossi et Anges Baptiste Massoukou-Chili, au 2e arrondissement de la commune d'Owendo. Au 2e arrondissement de la commune de Franceville, les listes CLR et PSD ont été invalidées consécutivement à la requête formulée par Cyriaque Mvourandjani, second sur la liste PDG. Au 2e arrondissement de la commune de Lambaré, les listes UN/RHM ont été invalidées à la suite de la requête introduite par le candidat LD, M. Djembi Maganga.

Dans la province de la Ngounié, à Malinga, chef-lieu du département de la Louétsi-Bibaka, la Cour constitutionnelle a invalidé la liste de candidatures du PDG. Non loin de là, à Moabi, l'invalidation de la liste du PSD a été prononcée. Tout comme celles du RHM au 1er arrondissement de la commune de Makokou et du PSD à Iboudji, chef-lieu du dé-

partement de l'Offoué-Onoye.

À côté de cela, les juges constitutionnels ont validé la candidature du président du Mouvement d'émancipation du peuple, Jean-Victor Mouanga Mbadanga, rejetée par le CGE. Ainsi que celle de Frédéric Massavala Maboumba, actuellement en détention à la prison centrale de Libreville, comme tête de liste au département de Tsamba-Magotsi.

Au nombre de remplacements, on note celui de Robert Ambimba sur la liste PDS au 2e arrondissement de la commune d'Akanda, de Hughes Charly Nzamba sur les listes PDS et CLR au 1er arrondissement de Lambaréné, etc. C'est dire que, dans les jours à venir, le CGE devra tenir compte de tous ces éléments. D'autant que les décisions de la Cour constitutionnelle ne sont susceptibles d'aucun recours.

## Élections couplées à venir/Ogooué-Maritime

### Le matériel électoral réceptionné

SYM

Port-Gentil/Gabon

**LE** gouverneur de l'Ogooué-Maritime, Patrice Ontina, a réceptionné, jeudi dernier, au nom du ministère de l'Intérieur le matériel électoral. Les accessoires des scrutins à venir ont été ensuite remis au président provincial du Centre gabonais des élections (CGE), Jean-Bernard Ngalebika.

Ce dernier a remercié les autorités compétentes pour la promptitude avec laquelle ce matériel est ar-



Photo : Koumouss

Le gouverneur remettant une urne.

rivé dans la province. «*Du reste, nous souhaitons vivement que tout le complément de base nous*

*parvienne afin de commencer à les répartir dans les centres de vote*», a-t-il déclaré.



Photo : Koumouss

Les populations peuvent consulter leurs noms sur les listes électorales.

La province de l'Ogooué-Maritime compte plus de 220 centres de vote pour environ 13 614 électeurs

répartis dans les trois départements (Bendjé, Ndougou et Etimboue) et autant de communes (Port-Gentil,

Gamba et Omboue). Outre la réception des urnes et des isolements, l'antenne provinciale du Centre gabonais des élections a également reçu les cartes d'électeurs qui ont commencé à être distribuées dans les différents centres agréés.

Les électeurs sont ainsi invités à les récupérer dès maintenant, au lieu d'attendre la dernière minute comme c'est souvent le cas. Signalons aussi qu'à Port-Gentil, les listes définitives sont également consultables dans les différentes commissions communales basées dans les arrondissements de la ville.

## PDG/Bayi-Brikolo

### La vérité contre le mensonge

SM

Libreville/Gabon

**VICTIME** d'une campagne de dénigrement ces derniers temps sur les réseaux sociaux, le candidat du PDG aux prochaines législatives, sur le siège unique du département de la Bayi-Brikolo, Jean-Bosco Ndjounga, a rompu le silence samedi dernier. Pour apporter sa part de vérité face à cette "cabale politique" dont-il fait l'objet. C'était à l'occasion d'un café politique que son état-major a organisé et qui a vu la participation des membres des différents forums, followers et animateurs des réseaux sociaux ressortissants de la Bayi-



Photo : SM

Jean-Bosco Ndjounga brandissant quelques documents en guise de preuve.

Brikolo. D'entrée, il a évoqué la question du BEPC. Ce sésame dont on l'accuse d'avoir falsifié. «*Je n'ai jamais eu de BEPC quand j'allais en classe de seconde, et*

*j'ai jamais prétendu l'avoir eu*», a-t-il lâché. Expliquant qu'il est victime d'une machination de la part "d'un maître chanteur" qui aurait trafiqué un acte de naissance, et ce diplôme à son



Photo : SM

Une vue de ses partisans présents à ce café politique.

nom. Ce dernier aurait également fait des montages audios, afin de le mettre en difficulté. Depuis lors, cette affaire avait connu son épilogue auprès des autorités compétentes. Car, a-t-il dit,

«*j'ai d'ailleurs porté plainte contre ce dernier*».

À en croire le membre du Bureau politique du parti au pouvoir, c'est ce même individu qui aurait également "manipulé" le prési-

dent du Centre des libéraux réformateurs (CLR), Jean-Boniface Assélé, au sujet du "fameux" dossier disparu au niveau de la Commission départementale du CGE. «*Heureusement, a-t-il déclaré, que le leader du CLR s'en est rendu compte. Car, la vérité n'a pas de tombe*». Et le candidat Ndjounga de conclure, plutôt confiant : «*Je ne pense pas avoir besoin d'une quelconque magouille que ce soit, d'autant plus que je suis l'homme qu'il faut pour notre département*».

A noter que l'homme a réuni, hier, les ressortissants de Bayi-Brikolo à la Chambre de commerce de Libreville.